4e Année — N. 171 Quinze Centimes Dimanche 12 Mai 1872

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS
LYON
Un an. . . 8 fr.
Six mois. 4 fr.
LES ANNONCES SONT REÇUES
Chez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
Un an. . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.
ETRANGER
Un an. . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS
S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1933

BONIMENT

Saluons la première séance vraiment digne, vraiment utile, vraiment patriotique de l'Assemblée nationale.

Pour arriver un peu tard notre coup de chapeau n'en sera ni moins sincère, ni moins empressé, et quoique huit jours déjà se soient écoulés depuis la harangue de M. d'Audiffret-Pasquier, nos applaudissements n'auront pas eu le temps de refroidir.

Heureuse séance en effet que celle où on a vu le noble duc baisé sur la joue droite par M. Lucien Brun, sur la joue gauche par M. Gambetta, pressé dans les bras du Centre-Droit et du Centre Gauche, et échappant avec peine aux étreintes de l'huissier de service.

Heureuse séance, mais disons le aussi, triomphe facile qui doit démontrer à nos députés combien le pays est peu exigeant, combien il est aisé de le contenter et de le satisfaire, avec quelle joie, quel enthousiasme il accueille les plus petites choses sous lesquelles il voit poindre une lueur de patriotisme, les moindres promesses qui lui présagent des réformes sérieuses et pratiques.

Un député monte à la tribune, il étale sous les yeux de ses collègues une longue *liste* de malversations, de vols et de concussions, il déclare que les voleurs sont de malhonnêtes gens dignes de l'indignation et du mépris publics, il dit qu'il serait bon de prendre des mesures préservatrices pour se garer à l'avenir de semblables gredineries...

Et aussitôt la salle entière éclate en applaudissements frénétiques, et cet enthousiasme se communique de Versailles à Paris, de Paris aux départements.

Tous nous battons des mains, tous nous crions bravo, tous nous sommes enchantés, satisfaits, ravis, radieux, tous nous voudrions que le duc d'Audiffret-Pasquier eût huit millions de têtes,—une par électeur, afin de pouvoir l'embrasser à notre aise, le faire embrasser à nos femmes, à nos enfants, à nos domestiques, à nos concierges.

Nous chantons à l'unisson l'air de *Robert le Diable* : Ah! l'honnête homme, l'excellent homme...

Et toute cette joie, toute cette ivresse, toute cette allégresse, pourquoi?

Parce que le duc d'Audiffret-Pasquier a joué le rôle sympathique des Mélingue à la Porte-St-Martin, parce qu'il a exalté la vertu et flétri le vice, parce qu'il a touché cette corde toujours sensible, toujours vibrante de l'honnêteté et du patriotisme.

Non, non encore un coup, nous ne sommes pas difficiles, nous ne demandons pas aux députés de Versailles de libérer le territoire avec leur argent de poche, de régénérer le pays en vingt-quatre heures, et de prendre Strasbourg avec les dents;

Nous leur demandons simplement de s'occuper un peu des affaires publiques, de songer aux intérêts de la nation et non aux intrigues de leurs partis; d'abandonner leurs querelles, leurs interpellations, leurs apostrophes et leurs injures; de ne pas gaspiller leur temps à des discussions oiseuses et inutiles; de ne pas nous doter de lois inintelligibles, inopportunes et impraticables comme la loi sur la décentralisation, sur l'*Internationale*, sur le Conseil-d'Etat et sur l'ivrognerie.

La preuve c'est que pour une fois par hasard qu'il leur arrive de se conformer à ce facile programme, nous trépignons de plaisir, nous nageons dans le contentement, nous nous sentons quasiment disposés à oublier quinze mois de fautes et d'erreurs pour une journée de sagesse et de vérité.

Maintenant ce n'est pas fini, le rapport de M. d'Audiffret Pasquier doit avoir une conclusion logique, une sanction forcée; la punition des concussionnaires, le châtiment des voleurs.

Il ne faut pas s'arrêter en chemin, il ne suffit pas de constater dans un rapport ou dans un discours que M. un tel est un voleur : il faut lui appliquer les lois sur le vol.

Or cette conclusion, cette sanction, cette répression, qui l'a demandée, qui l'a sollicitée, qui l'a exigée le premier?

M. Rouher en personne!

Rouher Eugène, Rouher de Riom, Rouher l'Auvergnat, Rouher l'ex-vice empereur, Rouher prince du Mexique, duc de Sadowa et de mille autres lieux.

Rouher n'aime pas les coquins, il veut qu'on les châtie suivant leur mérite, et pour plus de sûreté il interpellera le gouvernement sur ce point.

A la bonne heure, voilà qui est jouer franc jeu et la partie promet d'être belle.

Evidemment ce Rouher n'est pas le premier venu, et ce qui lui manque le moins c'est l'aplomb.

Après les révélations écrasantes du rapport de la commission d'enquête, après l'étalage de cette corruption impériale qui fait lever le cœur et donne la nausée aux gens les moins dégoûtés, après ces marchés honteux, ces abus de confiance monstrueux, ces escroqueries de canons, de chassepots, de munitions, etc., certains bonapartistes, les simples, les naïfs, les niais, les nigauds auraient recherché l'ombre, l'obscurité et la nuit pour voiler la rougeur de leur front, auraient été se cacher dans quelque trou bien sombre, bien noir, bien impénétrable à la lumière...

Mais Rouher n'est point fait de cette pâte vulgaire : là où d'autres auraient baissé la tête il relève son toupet et demande fièrement qu'on fasse passer les coupables en jugement.

C'est parfait, et jusqu'à présent personne ne saurait blâmer l'initiative hardie de l'ancien ministre pour tout faire du second empire.

Oui, M. Rouher a raison, grandement raison, absolument raison.

La commission d'enquête a terminé son œuvre, à la Justice de commencer la sienne.

La commission d'enquête a découvert des vols, des déprédations, des marchés véreux;

Que les concussionnaires, les voleurs et les spéculateurs éhontés soient amenés entre deux gendarmes, devant la police correctionnelle ou la cour d'assises.

Nul ne doit échapper à la responsabilité de ses œuvres; la plus stricte justice, la plus vulgaire équité exigent que là où il y a faute, là où il y a crime, le coupable et le criminel soient frappés quels que soient leur position, leur nom, leur dignité ou leur fortune.

A ceux qui ont ruiné le pays, qui ont gaspillé la fortune publique, qui ont détourné l'argent des contribuables, qui ont englouti dans des aventures insensées, dans des expéditions méprisables les centaines de millions que payait la France pour garnir les arsenaux, entretenir ses armées et garantir sa sécurité :

FEUILLETON DE LA MASCARADE

RÉFORMES NÉCESSAIRES

Nous le savions depuis longtemps, et le discours de M. d'Audiffret-Pasquier n'a pas appris grand chose de nouveau sur ce point; la plaie intime de l'administration française, le vice qui la ronge intérieurement, c'est la routine bureaucratique qui entraîne dans son ornière tous les projets, toutes les idées, toutes les réformes, qui dissimule derrière ses montagnes de paperasses les abus les plus criants, les malhonnêtetés les plus scandaleuses.

Ce petit homme ratatiné, rétréci, recroquevillé, aux yeux sans chaleur, aux cheveux jaunes, aux lèvres fanées, que vous voyez assis sur un rond de cuir; ce petit homme qui ne résisterait pas à un coup de poing est plus puissant à lui seul que ministres, généraux, rois, empereurs et révolutions.

Les empires tomberont, les monuments crouleront, les villes brûleront, mais lui restera sur son rond de cuir, impassible, immobile, immuable, et on n'a pas encore trouvé de poigne assez forte pour l'en dévisser.

C'est lui bien plus que M. de Moltke et sa tactique, bien plus que M. de Bismark et son espionnage, c'est lui qui a préparé de longue main tous nos désastres.

Combien de canons dans nos arsenaux?

Le petit homme se levait péniblement, se dirigeait vers un casier en sapin, compulsait un registre vermoulu, revenait à son bureau, prenait une belle feuille avec en-tête imprimé, nettoyait sa plume, tirait quelques barres sur son sous-main pour s'assurer que l'encre avait pris et écrivait de sa plus belle coulée : *Dix mille canons.*

Dix mille canons! on apposait un cachet à l'encre bleue, un monsieur gribouillait quelques jambages illisibles qui avaient la prétention d'être une signature, et on jetait à la poste *sans affranchir* : service public!

C'était une affaire finie, réglée, entendue : nous avions dix mille canons; le papier du petit homme en faisait foi, et contre ce papier rien ne prévalait, et ce papier avec son anglaise, son cachet bleu et son inintelligible signature était plus infaillible que tous les papes de la chrétienté, plus puissant, plus invincible qu'une armée d'un million d'hommes.

Après les canons les fusils, les munitions, après les munitions les vivres, tout y a passé sur le papier du petit homme. Ne l'oublions pas, c'est ce papier qui nous a vaincus, avant, bien avant les Prussiens.

Lorsque le maréchal Lebœuf venait dire à la tribune : Nous sommes prêts!

Mentait il sciemment?

Nous ne le pensons pas, car il n'avait pas d'intérêt à mentir, — mais il avait lu le papier du petit homme!

Il faut donc avant tout nous débarrasser de cette paperasse maudite et pernicieuse; il faut que nous sortions une bonne fois de ce marais bureaucratique où nous pataugeons, où nous nous embourbons jusqu'aux genoux.

Seulement cette réforme contre laquelle ont échoué tous les gouvernements, toutes les révolutions, cette réforme exige des mesures radicales, énergiques, topiques, et dans le cas où nos législations seraient embarrassées, nous nous faisons un plaisir de leur soumettre le simple projet que voici, dont l'application seule est capable de mener en bien notre réorganisation administrative.

Article premier. — Les bureaux qui jusqu'à ce jour servaient d'atelier pour la taille des crayons et le nettoiement des ongles, seront désormais des salles de travail.

Article 2. — Afin d'arriver à ce résultat, il suffira de réduire de moitié le personnel de l'administration française et de reporter sur les employés conservés les appointements des employés supprimés.

Au lieu de soixante mille employés gagnant en moyenne quinze cents francs par an, l'administration n'en comptera plus que trente mille gagnant trois mille francs.

Ces trente mille employés trouvant dans leur travail une existence possible feront plus de besogne à eux seuls que les soixante mille autres qui en donnent pour l'argent, et seront moins exposés par conséquent aux séductions des épingles et des pots de-vin.

Article 3. — Cette première réforme opérée, on fera l'acquisition immédiate de registres, de cartons, de dossiers, de livres entièrement neufs, et n'ayant pas servi à l'administration précédente.

Les anciennes paperasses seront soigneusement enveloppées, ficelées, reléguées dans un coin, et pour éviter la contagion de leur poussière, il sera interdit aux employés d'en approcher et surtout d'y toucher sous peine d'une forte amende qu'on fixera ultérieurement et qui sera quadruplée en cas de récidive.

Article 4. — L'ancienne comptabilité administrative dont la complication faisait pâlir les plus exercés joueurs d'échecs et les plus célèbres devins de rébus, sera réduite à la plus simple expression que puisse revêtir une comptabilité : ce qu'on reçoit et ce qu'on paye.

Article 5. — Il est expressément interdit d'employer plus d'une feuille de papier pour un même article de comptabilité.

A ces honnêtes messieurs l'application rigoureuse, inexorable des lois sur les détournements de fonds publics et sur l'abus de confiance : rien n'est plus juste, plus moral, plus sensé.

Seulement que M. Rouher écoute un bon conseil : la veille de l'ouverture de ces Assises il n'aura qu'une chose à faire : prendre le train pour la Belgique.

Jacques SARRIEN

Pauvre Bazaine !

Décidément la sympathie du Président de la République pour ce triste monsieur, nous paraît dépasser la juste mesure de la commisération que l'on doit au *malheur*.

L'exposé des motifs présentés à l'Assemblée pour constituer le conseil de guerre du commensal de Frédéric-Charles, est rédigé d'une telle façon que si la commission d'enquête l'accepte sans protestation, c'est que la commission d'enquête n'a pas le caractère susceptible.

C'est du commencement à la fin, de la première à la dernière ligne, une sorte de lamentation en bémol, dans laquelle M. Thiers et M. de Cissey poussent des gémissements à fendre la roche, en pensant à ce malheureux maréchal qui s'obstine à vouloir passer devant un conseil de guerre.

Car c'est lui qui le *veut* s'il vous plait ! Lui et personne autre.

Lisez plutôt :

« Le maréchal Bazaine a écrit à M. le Prési« dent de la République pour *demander* de lui « donner des juges.

« M. le Président a *sur le champ* ordonné la « formation d'un conseil de guerre.

Ainsi, voilà qui est entendu : le maréchal Bazaine *demande* des juges et on les lui donne *sur le champ* avec regret il est vrai, avec peine, avec des cérémonies, mais enfin *sur le champ*.

Depuis quinze mois l'opinion publique indignée, les officiers soucieux de l'honneur militaire *demandent* qu'on impose des juges au maréchal Bazaine, la commission d'enquête elle-même conclut au renvoi devant un conseil de guerre d'un général « qui a manqué à toutes « les règles du devoir et de l'honneur ».

Bast, vétilles que tout cela, bavardages, billevésées auxquels il est inutile de s'arrêter, et qui ne valent pas la peine d'une réponse.

Tandis que Bazaine, Bazaine l'inculpé, Bazaine le capitulard, Bazaine contre lequel s'élèvent les charges les plus accablantes,

Bazaine n'a qu'à écrire une lettre de deux lignes, d'une ligne, quatre petits mots : — «Je demande des juges».

Vite une réponse courrier par courrier, vite une loi pour satisfaire ce brave maréchal, un exposé de motifs sympathique, émollient, doucereux, larmoyant qui ne visera que la lettre du maréchal, l'illustre lettre de l'illustre maréchal.

Quant aux conclusions de la commission d'enquête, — au panier toutes ces paperasses !

Il n'y a qu'une chose de bonne, de sérieuse, de respectable, de digne de considération, la lettre de Bazaine !

Ah ça que signifient de semblables ménagements, une protection aussi déplacée ?

Et de qui se moque-t-on ici ?

Depuis quand un inculpé devient-il juge en sa propre cause, devient-il maître de fixer l'heure et l'opportunité de sa mise en accusation ?

Et s'il n'avait pas plu à Bazaine d'écrire sa fameuse lettre, s'il ne lui avait pas plu de demander des juges !

Bazaine serait-il resté innocent de sa propre volonté, aurait-il échappé indéfiniment à la responsabilité de ses actes, Bazaine n'aurait-il jamais été *jugé* parce qu'il ne demandait pas de *juges* ?

Où allons nous grand Dieu, dans quelle confusion dans quel gâchis pataugeons-nous avec de semblables errements ?

Que M. Thiers y prenne garde : ce n'est pas en foulant aux pieds l'égalité civique, ce n'est pas en couvrant d'une protection inexplicable certains personnages justement méprisés qu'il arrivera à calmer les esprits et les passions ;

Car nous qui ne sommes pas du parti de la violence et de la colère, nous avons peine à maîtriser notre indignation en voyant la Loi se faire la servante d'un officier inculpé de forfaiture et de trahison.

Il se publie quelque part, à Annecy sauf erreur, un journal intitulé le *Mont-Blanc*.

Le Mont-Blanc est bonapartiste, il aime l'empereur, l'impératrice, le prince impérial,—et il ne s'en cache pas.

Nous ne chicanerons pas le *Mont-Blanc* sur son goût peu délicat, toutes les opinions sont libres, même les opinions malpropres.

Nous le chicanerons d'autant moins que le bonapartisme du *Mont-Blanc* n'a rien de dangereux.

Le Mont-Blanc a certainement un tirage qui doit atteindre quatre cent cinquante exemplaires, — les jours de fêtes,— et cette énorme propagande ne doit pas inspirer de grandes inquiétudes pour une prochaine restauration deux-décembriste.

Mais tous les journaux ne professent pas notre indifférence philosophique à l'endroit des convictions du *Mont-Blanc*.

Un de nos confrères de la Haute-Savoie, *le Faucigny*, ayant engagé une polémique sur ce point avec le *Mont-Blanc*, a bien voulu citer à l'appui de sa thèse un article emprunté à la *Mascarade*, en accompagnant cette reproduction de commentaires très-obligeants, trop obligeants dont nous le remercions sincèrement.

Or, savez-vous ce qu'a répondu *le Mont-Blanc*?

Le Mont-Blanc s'est drapé dans sa dignité, *le Mont-Blanc* qui est un journal important, un journal grave, un journal convaincu (sûr qu'il avait les annonces judiciaires), *le Mont-Blanc* a répliqué :

Lorsque *le Faucigny* trouvera des auxiliaires plus *sérieux* que *la Mascarade*, nous prendrons la *peine de discuter* !

Donc *le Mont-Blanc* trouve que *la Mascarade* n'est pas un journal suffisamment sérieux pour lui *Mont-Blanc* qui dirige la conscience, qui forme l'esprit et le cœur de cent soixante abonnés.

Que faut-il faire miséricorde pour paraître sérieux aux yeux du *Mont-Blanc*, pour qu'il prenne la *peine de vous discuter?*

Nous le saurons sans doute quand nous aurons lu un numéro du *Mont-Blanc*, bonne fortune qui nous a manqué jusqu'à ce jour, et nous prions instamment notre confrère *le Faucigny* de vouloir bien nous envoyer un exemplaire, deux exemplaires même du *Mont-Blanc*, dût-il pour cela fouiller les boutiques de tous les épiciers d'Annecy.

On voit que nous ne marchandons pas quand il s'agit de notre instruction.

Grâce à ce précieux papier, grâce à ses remarquables enseignements nous apprendrons comment se redige un journal « sérieux » « digne d'être discuté » s'il veut arriver à la haute notoriété, à l'autorité incontestable, à la puissante influence du *Mont-Blanc* qui, sans avoir l'air d'y toucher, prépare sournoisement un débarquement de Napoléon III par le lac d'Annecy.

Aussi le Gouvernement ferait-il bien d'envoyer une escadre croiser en vue de Talloire pour surveiller le bateau à vapeur « *la Couronne de Savoie*, » (deux promenades par jour).

On ne se méfie pas assez des journaux peu connus, surtout quand ils sont aussi *sérieux* que *le Mont-Blanc*!

LA RÉPRESSION MORALE

En voilà bien d'une autre !

La commission sur l'instruction présidée par Mgr Dupanloup, ayant pour rapporteur le député Ernoul, le même qui jadis faillit mettre le feu aux réservoirs de Versailles avec son manifeste,

La Commission sur l'instruction n'osant rejeter complétement le principe de l'obligation devant la pression de l'opinion publique, vient d'imaginer, en manière de faux-fuyant quelque chose de rare, de précieux et d'inattendu : la répression *morale*!

On a beaucoup ri dans le temps d'un monsieur qui écrivait : Je vous souffléte *moralement*.

Le soufflet *moral* était joli, le soufflet *moral* était amusant, le soufflet *moral* était gai, mais la répression *morale* ne lui cède en rien.

La répression *morale* ! Qu'est ce que ça peut bien être, comment stipuler, comment définir, comment appliquer surtout une répression *morale* ?

En quoi consistera la répression *morale* ?

Une admonition administrée au délinquant, au père qui négligera d'envoyer son fils à l'école ?

Mais qui sera chargé du sermon ? Le curé ou le maire, ou le garde-champètre, ou le brigadier de gendarmerie ?

Ne craint-on pas des conflits d'autorité dans une matière aussi grave?

Et puis, ne faudra-t-il pas plusieurs sortes d'admonitions : l'une douce, paternelle, sans fiel, sans aigreur, pour la première fois : mon ami, ce n'est pas bien, etc., avec une petite tape sur la joue.

L'autre plus vive, plus sévère en cas de récidive.

La troisième, indignée et violente ;

La quatrième.., mon Dieu, pour rester dans l'ordre des répressions *morales*, nous ne voyons plus que le bonnet d'âne.

Allons, allons, soyons sérieux, mes maîtres.

Vous ne voulez pas de l'instruction obligatoire, la chose est claire, mais alors, ayez le le courage de votre opinion, dites-le franchement et ne vous faites pas rire au nez avec votre répression *morale*.

De répression *morale*, il ne peut en exister dans une loi, pas plus qu'il n'existe de vol moral, ou d'assassinat moral.

La répression *morale* est une question de conscience que vous ne pouvez atteindre.

Quand un homme commet une mauvaise action, s'il a des sentiments de probité et d'honneur, il peut éprouver intérieurement une répression *morale*, cela s'appelle *la honte*, le remords.

Mais la honte ne s'inscrit pas dans le Code pénal, le remords ne se décrète pas.

Monseigneur Dupanloup, qui est frotté de littérature et qui connaît le grec, n'ignore pas qu'être « accablé de remords » ou « dévoré de honte, » est une simple figure de rhétorique,

Et depuis quand, s'il vous plait, gouverne-t-on une nation, régénère-t-on un peuple avec des figures de rhétorique ?

Quand un garçon de vingt ans, ne sachant ni lire, ni écrire, ni compter, se trouvera à la merci des exploiteurs et des fripons de tout genre, lorsqu'il viendra reprocher son ignorance à Mgr Dupanloup ou à M. Ernoul, ces messieurs lui répondront-ils :

Ce n'est pas notre faute, nous avons décrété contre vos parents la répression *morale*?

Il est vraiment incroyable que cette obligation de l'instruction, que la nécessité de l'imposer par une sanction effective paraisse à certains esprits une chose impraticable et monstrueuse!

Quoi, vous condamnez à l'amende et même à la prison le chasseur qui tue un bièvre au mois de juin au lieu de le tuer au mois de septembre,

Vous condamnez à l'amende un homme qui oublie de faire enregistrer son bail dans les délais voulus.

Vous doublez les droits de succession vis-à-vis des contribuables qui sont en retard de vingt-quatre heures.

Le limonadier qui ferme son débit vingt-cinq minutes trop tard, le charretier qui abandonne son équipage, l'imprimeur qui omet le moindre dépôt, passent en police correctionnelle.

L'existence sociale est semée de délits, de contraventions, de pénalités et de règlements à n'en plus finir.

Nous ne pouvons faire un pas, dire un mot, écrire une ligne, sans nous exposer à une répression parfaitement réelle, parfaitement positive, parfaitement matérielle.

Et une commission composée de quinze hommes dans la plénitude apparente de leur bon sens, hésitent à stipuler une répression efficace contre l'individu qui ne *veut* pas faire instruire ses enfants, qui résiste à cette obligation, à ce devoir d'une autre importance ce nous semble qu'un enregistrement oublié ou qu'un dépôt omis !

C'est à se demander si on veille ou si on dort.

Ah, les inventeurs de la répression *morale* sont d'habiles gens, et ils ouvrent une voie précieuse à suivre pour tous les amateurs de faux-fuyants et de choses à côté.

M. Thiers, par exemple a son affaire toute trouvée :

On prétend qu'il n'est pas partisan du service militaire obligatoire.

Mon Dieu, c'est bien simple et rien n'est plus facile que de s'entendre.

M. Thiers n'a qu'à dire à l'Assemblée :

J'accepte le service *obligatoire*, mais avec répression *morale* !

Et je voudrais bien savoir ce que lui répondront les illustres membres de la commission sur l'instruction et leurs nombreux amis.

Oui la répression *morale* est une heureuse trouvaille, elle a sa place marquée parmi les choses folichonnes qui alimentent les journaux à caricatures, et le *Charivari* nous représentera prochainement le légendaire Jean Hiroux s'écriant avec la voix que vous savez :

— Mon président, je demande le bénéfice de la loi sur l'instruction : une répression *morale*!

La maladie de M. Thiers.

Nous lisons dans le *Mieux public :*

« Quelques journaux s'obstinent à annoncer que M. Thiers est malade. Nous pouvons affirmer que jamais notre illustre président ne s'est mieux porté.

Il est vrai que cet éminent homme d'Etat a souffert pendant quelques jours d'un œil de-perdrix qui fait des siennes à chaque retour du printemps, mais son habile pédicure l'a complètement soulagé.

Du reste, la Providence à laquelle nous devons d'être gouvernés par M. Thiers a soin d'écarter de lui tous les maux.

Toute infraction à cet article sera punie pour la première fois d'un emprisonnement de un mois à deux ans : la récidive pourra entraîner les travaux forcés.

Article 6. — Dans le but d'éviter les confusions de tout genre, les prodigalités d'encre, de plumes et de registres, les gaspillages de temps et des complications aussi ridicules qu'oiseuses, il est expressément arrêté que toutes divisions, subdivisions, sont supprimées pour les objets de même sorte qui ne recevront qu'une seule et unique qualification.

Les clous seront des clous, les vis des vis, les écrous des écrous, le bois du bois, les épingles des épingles.

Un employé qui se permettrait d'ouvrir un compte pour les épingles à tête plate, un autre compte pour les épingles à tête ronde, un troisième compte pour les épingles à tête ovale, serait immédiatement renvoyé et il ne lui sera dû aucune indemnité : pas même sa huitaine.

Article 7. — En ce qui concerne les fournitures de bureau, il sera procédé de la façon que voici :

Lorsque l'administration aura besoin d'un peloton de ficelle : elle enverra un garçon chez un marchand de ficelles.

Le garçon achètera le peloton, le paiera, et on inscrira simplement sur le livre de dépenses : acheté un peloton de «ficelle».

Grâce à ce mode d'agir, on évitera les formalités suivantes, en vigueur dans le système actuel :

1o La requête présentée pour obtenir l'autorisation d'acheter le peloton de ficelles.

2o L'autorisation accordée d'acheter le peloton de ficelles.

3o L'expédition de cette autorisation.

4o L'ouverture d'un crédit pour le paiement du peloton de ficelle.

5o La demande de paiement formulée par le marchand de ficelles.

6o Le mandat de paiement ordonnancé au profit du marchand de ficelles.

7o La quittance dûment timbrée et légalisée du marchand de ficelle.

Article 8. — Aucun marché d'armes, de munitions, de fournitures intéressant l'Etat ne pourra être conclu par l'administration, ni dans les bureaux.

Le seul mode de procéder est l'adjudication publique et les bureaux n'auront jamais d'autre mandat que d'enregistrer le résultat de ces adjudications et d'en faire exécuter les conditions.

Les livraisons des fournitures faisant l'objet de chaque adjudication ne seront reçues qu'après reconnaissance et vérifications opérées par des employés fonctionnaires ou experts *pris en dehors* de l'administration et des bureaux.

Article 9. — Aucun état de mobilier et de matériel ne sera reçu dans les bureaux sans être revêtu du visa *daté* du contrôleur ou de l'inspecteur chargé de la vérification des magasins et arsenaux.

L'inexactitude des états de vérification constituera un faux en écriture publique et sera puni conformément au Code pénal.

Article 10. — Malgré toutes les précautions possibles, il est très difficile d'empêcher d'une façon absolue le coupable commerce dits des *Pots-de-vin*.

Le seul moyen efficace d'arrêter ces honteux tripotages est de leur appliquer la plus rigoureuse de nos lois pénales.

Donc :

Considérant que le vol au *pot de-vin* est le plus odieux de tous les vols, la plus coupable de toutes les malversations

Qu'en effet il a pour conséquences ordinaires la ruine et même la mort d'une notable quantité d'honnêtes gens ;

Qu'il suffit pour cela de rappeler les poudres mouillées, les cartouches qui ne partent pas, les fusils hors d'usage, les canons qui éclatent, les vêtements en papier et les chaussures en carton.

Par ces motifs, tout employé ou fonctionnaire convaincu de « pot de vin », — aura la tête tranchée.

Cette répression énergique n'arrêtera certainement pas toutes les concussions, mais elle donnera à réfléchir.

—

Dispositions générales

Les fonctionnaires, bureaucrates, chefs de division et expéditionnaires, etc., ne sont pas les propriétaires du pays, ils sont ses employés salariés.

Les administrateurs et les administrés ne forment pas deux catégories distinctes d'individus, et les administrateurs ne constituent pas une classe sociale supérieure à celle des administrés.

Voler cent sous dans une caisse publique est un vol au même titre que voler cinq francs dans une poche particulière.

Aucune loi en vigueur ne dispense les employés d'être convenables et polis vis-à-vis du public.

Etre placé derrière une grille est certainement un avantage appréciable, mais cela ne vous donne pas une autorité suffisante pour rembarrer les gens et les envoyer paître.

—

Telles sont, en substance, les réformes simples, faciles et élémentaires dont l'adoption devient aujourd'hui une mesure de salut public, si la nation française veut arracher ce qui lui reste de membres à la gueule tenace de ce monstre altéré d'encre qui s'appelle la Bureaucratie.

L. Leclair

La preuve que le chef du pouvoir est en parfaite santé, c'est qu'il n'a jamais, un seul instant, cessé de recevoir MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Vrignault et Mlle Jacquemart. »

—

Nous lisons dans un journal partisan du retour à Paris du gouvernement :

« L'atroce climat de Versailles a fait des siennes.

M. Thiers, que l'Assemblée oblige à résider dans le chef lieu de Seine et Oise, a été très sérieusement indisposé et se remet difficilement.

L'air pur de Paris, la température exceptionnellement salutaire de la capitale peuvent seuls rétablir la santé du président de la République. »

—

Nous détachons d'une feuille qui désire le maintien du gouvernement à Versailles :

« Ce que nous avions prévu est arrivé.

M. Thiers, sans tenir compte des avis de la majorité, a voulu absolument tenter quelques excursions à Paris et y a même donné des fêtes.

Les réceptions de l'Elysée portent maintenant leurs fruits.

Le chef du pouvoir exécutif a rapporté de Paris, ce foyer de toutes les infections morales et physiques, les germes d'une maladie que le climat tempéré de Versailles peut seul guérir.

Si M. Thiers avait passé à Paris une unique soirée de plus, la Faculté ne répondait plus de sa vie.

Fort heureusement, depuis son retour complet à Versailles, un mieux sensible s'est manifesté et sa guérison est aujourd'hui certaine.

Nous espérons que M. Thiers ne recommencera pas et s'abstiendra dorénavant de ses fugues malsaines. »

—

Extrait d'un journal pessimiste :

« Vous savez que nous l'avons échappé belle.

M. Thiers a été très dangereusement malade.

Il résulte des rapports des nombreux médecins qui le visitent que la crise est à peine conjurée et que des suites funestes sont toujours à craindre.

Les uns parlent de congestion cérébrale, d'autres d'une attaque de paralysie, ceux-ci d'un ramollissement, ceux-là d'une décomposition du sang.

Ajoutez qu'à 76 ans, la moindre indisposition peut devenir mortelle.

En outre, les tracasseries continuelles de l'Assemblée, les impatiences des partis et les difficultés sans égales du gouvernement contribuent beaucoup à aggraver l'état de notre président.

Tenez ces renseignements pour certains. »

—

Extrait d'une feuille optimiste :

« On a considérablement exagéré l'indisposition du chef de l'Etat.

M. Thiers a, en effet, été légèrement atteint d'un rhume de cerveau, mais toutes les maladies dont on s'est plu à le combler, sont de pure invention.

Aujourd'hui, le président est complètement remis et travaille, comme par le passé, 25 heures par jour, ce qui prouve que sa robuste constitution n'a subi aucune atteinte.

Du reste, l'accord qui règne entre lui, le ministère et l'Assemblée, ainsi que l'apaisement évident qu'on remarque partout, ont contribué beaucoup au rétablissement d'une santé indispensable au salut du pays.

Ne croyez pas un mot des prétendus renseignements pessimistes à cet égard. »

—

Opinion d'un journal bien informé :

« Tout ce qu'on dira au sujet de la maladie du chef du pouvoir, soit en bien, soit en mal, est absolument controuvé.

Nous qui sommes bien informés, nous pouvons affirmer à nos lecteurs que M. Thiers n'a jamais été ni alité, ni même indisposé.

Les bruits qui ont couru résulteraient d'une entente entre lui et son entourage. M. Thiers a voulu émouvoir l'opinion publique et connaître la pensée intime de chacun des groupes de l'Assemblée.

Le malin vieillard a usé de cette ruse pour y parvenir et a parfaitement réussi.

Cette maladie n'a été qu'un prétexte.

Attendons-nous donc prochainement à quelque résolution sérieuse de la part de M. Thiers, résolution très-importante et dont les résultats sont incalculables.

Nous n'en dirons pas davantage, ayant promis le secret. »

—

Opinion d'un sceptique :

« M. Thiers a-t-il été, est-il encore ou n'est-il plus malade ? Souffrait-il d'une bronchite ou était-il affecté de la mort de Kiki ?

Nous penchons à croire que s'il a gardé la chambre c'est sur la demande de Mlle Jacquemart, qui voulait quelques retouches à faire à son portrait.

C'est donc tout simplement une question de pose.

G. R.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Nous n'aurons pas de courses à Lyon cette année.

Le conseil municipal, délibérant dans sa sagesse, a refusé à la société des Courses la subvention de deux ou trois mille écus qu'elle lui demandait pour les fêtes hippiques du mois de juillet.

Et la société répond : Pas d'argent, pas de courses.

Mieux inspiré, le conseil général avait accordé 6,000 francs, quoique le département fût évidemment moins intéressé que la ville à ces plaisirs de *high life* et dût en retirer des profits plus indirects.

Sans contredit, si l'on ne considère la question qu'au point de vue de l'amélioration de la race chevaline, l'utilité des courses est fort discutable, et il ne vaudrait pas la peine de quereller le conseil municipal à propos de son refus de subvention, s'il n'y avait pas d'autres intérêts en jeu.

Mais nos édiles auraient dû réfléchir que les courses ne profitent pas qu'aux chevaux, et c'est peut-être aux chevaux qu'elles profitent le moins.

Ces messieurs ont-ils calculé que les six ou dix mille francs sortis de la caisse de la ville seraient rentrés, soit dans cette même caisse, soit dans les poches des contribuables accompagnés d'un nombre indéfini de petits ?

Il n'est pas besoin d'être très malin pour comprendre que la coïncidence de l'Exposition et des courses, aurait forcément attiré dans notre ville une foule considérable de visiteurs et de nobles étrangers : premier résultat, notable augmentation des recettes d'octroi.

Second résultat, nombreux encaissements de beaux écus pour les hôtels, les restaurants, les cafés, les cabarets, les loueurs de voiture, les tailleuses, les couturières, les magasins de détail, les fleuristes, les gantiers, les modistes, les chapeliers, les marchands de bâtons de sucre d'orge, de brioches, de coco, de glaces à un sou, etc., tout ce petit commerce, toutes ces petites industries, toute cette classe intéressante de patentables qui ont vu fondre sur leur tête tant de centimes additionnels et qui seraient bien aises de les retrouver quelque part.

Et ces bénéfices, sur qui étaient-il prélevés ?

Précisément, sur les classes riches qui n'hésitent pas à faire des dépenses inusitées en semblable occasion.

C'était une forme d'impôt sur le luxe qui n'était pas à dédaigner.

Le conseil municipal en a décidé autrement : cela peut-être du rigorisme lacédémonien, mais, c'est à coup sûr une singulière erreur économique.

—

Nos voisins de Grenoble sont moins spartiates que cela : ils préparent pour dimanche, lundi et mardi, une cavalcade accompagnée d'illuminations, feux d'artifices, etc.

Des affiches hautes de trois mètres publient le programme alléchant de ces réjouissances dont le produit est destiné à la libération du territoire.

Certes, l'idée est généreuse, l'intention louable et patriotique.

Malheureusement, la bonne volonté, l'empressement qu'apporte le gouvernement à recevoir les offrandes recueillies pour cette œuvre de délivrance doivent médiocrement encourager les donateurs et les organisateurs de fêtes ou de représentations.

Il y a en France pour le moment une foule de braves gens qui ont dans les mains quelques centaines, quelques milliers de francs à peine, produit de souscriptions ou de spectacles, et qui ne savent à quelles caisses les verser.

Les employés du fisc dressés en conséquence reçoivent les donateurs avec l'amabilité d'un bouledogue, et pour peu qu'on insiste, ils les menacent de la fusillade.

Le gouvernement a trop d'argent pour payer les Prussiens !

Dans ces conditions les Grenoblois feraient bien de porter ailleurs le produit de leurs fêtes : les emplois ne manquent pas : quand ce ne serait qu'à l'œuvre du « Sou des chaumières. »

Les malheureux dont les maisons ont été criblées par les obus ou incendiées par les bombes à pétrole se montreraient probablement moins dédaigneux que M. Thiers et ses ministres.

—

Aussi ne saurions-nous manquer de souhaiter une heureuse réussite, une chambrée complète et une recette monstre au premier concert que donne au profit de cette œuvre la société de chant sacré la *Ste Cécile*, organisée et dirigée par l'habile professeur M. Holtzem.

Une masse chorale de trois cents chanteurs, un orchestre de quatre-vingt dix musiciens, un programme où rayonnent les noms de Mendelshonn, Haydn, Cherubini, Bach, Mozart et Gounod, en voilà plus qu'il ne faut pour assurer le succès de cette brillante séance qui aura lieu dans la grande salle de la Bourse, au Palais du Commerce, le samedi 11 mai, quelques heures après la publication de ces lignes.

Le grand attrait de la soirée sera surtout la lamentation célèbre de Gounod, *Gallia*, avec chœurs et orchestre, que nous aurons la bonne fortune d'entendre à Lyon pour la première fois.

—

Il n'est plus guère temps de parler de l'agression calculée et préméditée dont notre confrère du *Salut public* a été victime de la part du sieur Ferrier.

Quelques mots seulement.

Le sieur Ferrier, ancien comparse dont la voix n'est qu'un chevrottement continuel et dont le style rappelle les sérieuses études des cafés-concerts, attire dans une sorte de guet-à-pens le critique musical du *Salut public* et le frappe au visage pour une appréciation qui n'avait d'excessif que sa modération même.

Il faut descendre jusqu'aux bouis-bouis les plus infimes pour rencontrer ces procédés de crocheteurs.

Le sieur Ferrier passera en police correctionnelle et M. Danguin en a débarrassé le Grand-Théâtre ; ce n'est que justice.

Ajoutons qu'il est fort heureux que les artistes du *talent*, de l'*éducation* et des *manières* de M. Ferrier soient excessivement rares, sans quoi les journalistes se verraient forcés de ne plus mettre les pieds dans un théâtre sans être armés de pied cap, ou tout au moins munis d'une énorme canne.

—

Mémorable exemple de routine administrative, à joindre au rapport de M. Riant, — garanti authentique :

Un monsieur ayant à toucher plusieurs termes d'une pension viagère, se présente à un guichet.

— Les certificats de vie, demande l'employé ?

— Voilà.

— Quoi, vous ne m'en donnez qu'un ?

— Sans doute, le dernier..

— Cela ne me suffit pas ; vous avez quatre termes à toucher, il me faut quatre certificats de vie.

— Pourtant, voyons : si je suis en vie aujourd'hui, il est probable que je n'étais pas mort il y a trois mois, encore moins il y a six mois, encore moins il y a neuf mois.

— Ceci ne me regarde pas ; les règlements sont là, vous pouvez être vivant aujourd'hui, mais il y a trois mois vous étiez mort *administrativement* !

La mort *administrative* ! Tirons l'échelle.

H. PÉRIÉ.

KIKI

A peine remis d'une bronchite qui a fortement occupé le monde politique, le président de la République vient d'avoir la douleur de perdre l'un de ses amis les plus dévoués.

Une maladie dont rien ne faisait présager le triste dénouement, a enlevé à l'affection des siens le jeune Kiki, âgé de quatorze mois seulement.

Destin, voilà de tes coups !

Né d'une honorable famille de chiens appartenant à la bourgeoisie, qui avait toujours été estimée dans son pays, Kiki semblait destiné à une vie heureuse et tranquille à l'abri des bourrelles, égayée par les sourires de Mlles Dosne et Jacquemart et les familiarités de M. Barthelemy S.-Hilaire.

Mais il avait trop de cœur, — c'est ce qui l'a tué.

Heureux et fier d'avoir été distingué au milieu de ses frères par M. Thiers, Kiki suivit entre dans la maison de l'illustre homme d'Etat, se donna entièrement à lui et à son auguste famille.

Plein d'une respectueuse affection pour le chef du pouvoir, il tâchait par ses gentillesses et ses délicates attentions de le distraire un peu des soucis du gouvernement, et son dévouement fût allé jusqu'à prendre sa part du célèbre fardeau des affaires, si comprenant l'infériorité de sa position, sa modestie n'avait eu d'égale que son inaltérable tendresse.

Tout ce qui entourait la personne de M. Thiers était l'objet des prévenances de Kiki ; il saluait d'aboiements joyeux la présence de M. Cochery, gambadait autour de M. Vrignaut, mangeait dans la main de M. Pouyer-Quertier et allait jusqu'à lécher les bottes de M. Jules Simon.

En politique et en économie sociale, Kiki partageait aveuglément les idées de son maître, et son admiration naïve pour lui l'empêchait de les discuter. Il considérait comme un crime de supposer que M. Thiers pût se tromper.

Aussi pardonnait-il difficilement à l'Assemblée de ne pas accepter sans murmure les opinions du gouvernement et le chagrin causé par les quelques velléités d'indépendance des députés a-t-il lentement miné Kiki et provoqué la maladie à laquelle il a succombé.

Lors de la discussion sur les matières premières, Kiki attendait fiévreusement le résultat du vote ; aussi quand la nouvelle de l'acceptation de la proposition Féray décida M. Thiers à donner sa démission, Kiki s'évanouit entre les bras de Mlle Dosne, et dès cette époque, sa santé fu compromise.

A chaque contrariété du président, le mal empirait ; les résistances de la commission du budget, ses idées financières, le désaccord entre M. Thiers et la commission de l'organisation militaire touchant le service obligatoire ; les observations de la commission de permanence à l'égard des réceptions de l'Elysée, portèrent un coup mortel à Kiki.

Son état de faiblesse ne lui permit même pas de suivre son maître à Paris et l'obliger à rester à Versailles.

La Faculté avait prescrit de la distraction, des voyages, mais Kiki refusa de quitter l'hôtel de la Préfecture, et sentant sa fin prochaine, voulut rendre le dernier soupir au milieu de ces Versaillais qu'il avait tant aimés.

Enfin, l'indisposition de M. Thiers, et, tout dernièrement, le vote de la majorité sur l'art. 3 du Conseil d'Etat, achevèrent Kiki.

A bout de forces pour supporter le chagrin qu'on faisait à son maître, il succomba.

Toutefois, avant de mourir, en honnête chien, il pria qu'on payât sa part de contributions, désireux par là de participer aux charges du budget et de donner l'exemple de la soumission aux lois.

Ainsi vécut Kiki, modeste, aimant, dévoué. Il aurait pu, tout comme un autre chien, aspirer à de hautes destinées et, abjurant ses convictions politiques, passer au service d'un tyran ou profiter de sa situation auprès du chef du pouvoir pour se montrer fier, hargneux et mordre les mollets de tout le monde.

Mais Kiki était de la race des chiens fidèles ; son attachement et son dévouement ne connaissaient pas de bornes, — il en est mort.

Kiki était célibataire, — il meurt sans enfants.

Détail à noter et qui prouve son désintéressement : Kiki n'a pas laissé de quoi se faire enterrer.

THÉATRES

Grand-Théâtre. — La présence simultanée à Lyon, de M. Achard et de Mme Galli-Marié, nous a valu une série de représentations — posthumes, dont ni le public, ni la direction n'ont à se plaindre. Car, si elles fournissent à celle-ci de fructueuses recettes, elles procurent à celui-là la satisfaction d'applaudir deux talents complets et admirables, — bonne fortune d'autant plus appréciée qu'elle est plus rare par le temps qui court.

Nous avons donc eu le plaisir d'entendre *Mignon* interprêté par ses deux principaux créateurs. De Mme Galli-Marié nous ne dirons rien ; elle est l'incarnation de *Mignon*, — impossible de rendre le personnage, non pas mieux, mais avec autant d'art, de vérité, de sentiment ; impossible de *dire* le rôle aussi bien, car Mme Galli-Marié *dit* plutôt qu'elle ne chante.

M. Achard est naturellement à la hauteur de sa partenaire. Infiniment supérieur à tous ceux qui ont créé Wilhem Meister ici, nous ne saurions établir de comparaison entre lui et aucun d'entre eux. La façon dont il a chanté l'air du premier acte, les couplets du second : *Ne pleure pas*, et la romance du troisième, lui ont valu les bravos unanimes de la salle.

Rien à reprendre comme correction, comme pureté de style, la seule chose qui manque un peu à M. Achard est cette étincelle qui se communique de l'âme du chanteur à celle des auditeurs.

On admire, mais on n'est pas *empoigné*.

Par malheur, ces représentations après clôture présentent des inconvénients trop sensibles. La désorganisation de la troupe oblige à distribuer certains rôles, même importants, à des sujets incapables de les remplir, et dont nous ne pouvons constater que la bonne volonté.

Par exemple, comme nous ne supposons pas que les chœurs, le ballet et le personnel de la figuration aient qui te Lyon, nous demanderons à la direction pourquoi elle profite de représentations auxquelles elle doit donner le plus d'éclat possible, pour supprimer une grande partie du ballet, des choristes et des figurants, en même temps qu'elle supprime aussi le chœur d'introduction du 3e acte ?

Quant à l'orchestre, il a été au-dessous de ce qu'il était pendant l'année théâtrale, ce qui n'est pas beaucoup dire.

La représentation de samedi dernier, au bénéfice de M. Falchieri, n'a pas attiré l'affluence de spectateurs qu'on devait attendre, soit de la composition du spectacle, soit de la sympathie qu'inspire notre excellente basse d'opéra-comique.

Mais les amateurs, relativement nombreux, qui y ontassisté, n'ont certes pas regretté leur soirée en écoutant M. Falchieri dans le *Châlet*, Mme Galli-Marié dans la *Mandolinata* du *Passant*, et ces deux artistes dans ce petit chef-d'œuvre de Pergolèse, inconnu pour nous jusqu'alors, — la *Servante maîtresse*.

Nous n'exagérons pas en affirmant que l'interprétation de ces deux actes a été d'une perfection achevée, et nous ne pensons pas qu'il soit possible de chanter avec un style plus pur, un charme plus pénétrant, et de jouer avec plus de finesse et de sentiment les rôles de Pandolphe et de Zerbine.

Dimanche soir, M. Devoyod s'est fait entendre au Grand-Théâtre, avec Mme Sarolta Aes.

Encore un artiste complet, celui-là, et que M. Danguin s'empressera d'engeger pour la saison prochaine, s'il a quelque souci de remplir sa caisse et de nous offrir d'agréables soirées.

M. Danguin qui a fait, dit-on, cette année l'expérience fâcheuse des artistes médiocres mais peu coûteux, consentira-t-il à essayer d'un procédé contraire, c'est-à-dire des chanteurs qu'on paie plus cher, sans doute, mais qui assurent de bonnes recettes ?

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés
L'administrateur-gérant, A. ALRIC.

LYON. — Imp. COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 5.

EN VENTE
à l'Agence générale de publicité
14, rue Confort, Lyon
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES LA PREMIÈRE LIVRAISON DU

LIVRE D'OR

des **Industriels** et des **Exposants** (Exposition de Lyon de 1872) publié sous la direction d'un Comité spécial composé de savants et d'artistes distingués, mécaniciens chimistes, etc. — Impression trés-belle, gravures remarquables. --- Format grand in-4° pittoresque avec grandes marges.

AU GRAND BALLON

RESTAURANT **Salles et Salons** de famille; Jardins, Tonnes Jeux de Boules.

Rue de la Quarantaine, 14.

SOMMIERS-MODÈLES

LAURENT

17, quai St-Antoine—Fque DE LITS EN FER—**6, quai Tilsitt**

(Album-Tarif franco.)

Léon POUILLIEN, ingén'-mécanicien
Seul agent de la Machine à coudre
POLLACK, SCHMIDT & Cie
garantie 5 ans
PRIX 225 fr.
"LA SILENCIEUSE"
25 Guides pour toutes espèces de Travaux
30, RUE DE RICHELIEU, 30
En face la fontaine Molière, à Paris

ELIXIRS PUY

Préparés par DECHENAUX, pharmacien.

Ces Élixirs ont l'avantage de *purger* et de *dépurer* le sang, sans que l'on soit obligé de suspendre son emploi, quelqu'il soit, et de faire disparaître ainsi toutes maladies chroniques.

L'Élixir n° 1 est spécial pour les maladies de poitrine, d'estomac et des intestins, telles que : bronchites, oppressions, perte d'appétit, crachements de sang, constipation, embarras gastriques, affections nerveuses, éblouissements, migraines, insomnie, et débarrasse des glaires bilieuses, etc.

L'Élixir n° 2 est le **dépuratif le plus puissant** pour purifier le sang de toutes humeurs nuisibles et abondantes, telles que rhumatismes, engorgements du foie, les dartres, les maladies secrètes, sans laisser aucune trace du virus.

Dépôt chez PUY, inventeur, rue Neuve, 41, aux Charpennes; pharmacie GODDARD et PUY fils, rue de Sully, 51; Mme VILLOUD herboriste, 75, grande-rue de la Croix-Rousse et chez tous les pharmaciens et herboristes.—Prix : 2 fr., 3 fr. 50 c. et 6 francs.

MALADIES DE LA PEAU

POMMADE Dermophile du dr Michon, méd. spécialiste. Infaillible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général. 3 *f. le pot*. Dépôt ph. Seyvet, pl. Cr.-Rousse Chez Cazeneuve et Lestra, droguistes, rue Lanterne, à Lyon.

Grand succès. — Précieuse Découverte

LA BRUNISSEUSE

POMMADE composée exclusivement de substances végétales, dont l'usage journalier rend promptement *aux Cheveux décolorés la couleur primitive* en leur donnant *la souplesse et le brillant* que les teintures vulgaires altèrent presque toujours.

DÉPOT GÉNÉRAL chez Mme Gérard, cours de Brosses, 1, au 1er. Se trouve chez MM. Jules Briand, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106, Kock, rue de Lyon, 18, et chez les principaux parfumeurs.

Prix, le pot 4 fr. Envoi contre mandat-poste ou timbres-poste.

INSTITUTION STE-BARBE

Dirigée par les abbés CHEVALIER. --- 8, *boulevard du Nord, Lyon*

A la liste des aspirants à St-Cyr, nous ajoutons le nom des élèves suivants reçus aux baccalauréats es-sciences : MM. Feray, Bugeaud-d'Isly, de Périgueux; Convers, de St-Pal; de Serréville, de Versailles; Favette, de St-Bel. — Les cours seront repris pour les examens d'août.

PLUS DE FEU! 5 francs

40 ANS DE SUCCÈS 5 francs

Liniment Boyer-Michel d'Aix.

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vésignons, etc. — Dépôt chez les principaux pharmaciens de chaque ville; à Lyon, M. Faivre, à St-Etienne, M. Arnault.

DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

Maison fondée en 1780

Quai de l'Archevêché. 12, *près le pont Nemours*

LES MÉDECINS de la Faculté de Paris prescrivent avec succès les Dragées SAVONULE-LEBEL au Baume de Copahu, pour la guérison des affections contagieuses les plus invétérées, supérieures à toute capsule ou injection, ces dernières offrant souvent de grands dangers. PRIX : 3 et 4 fr. la boite. — A Lyon, chez MM. Fayolle frères, Chevalanc et Cie. Aroud et Cie, Faivre, pl. Terreaux, Barnoud et Simon r. de Lyon Chevalier, pharmacien, rue Louis-le-Grand, Clavellier et Cie, pharm.-droguistes, pl. des Jacobins, [illegible]

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, *Rue Grenette*, 34. — Grand modèle, 8 fr., petit modèle, 3 fr. 50.

PHARMACIE GODDARD et PUY, RUE SULLY, 51, LYON

DYSSENTERIE

La Poudre américaine guérit dans les 24 heures les **Dyssenteries** les plus **opiniâtres** qui ont résisté à tous les meilleurs traitements. — Prix, 2 fr., et pour enfant, 1 fr. 25.

VER SOLITAIRE

Remède infaillible et inoffensif pour faire expulser **vivant** le **tœnia** ou **ver solitaire**. Prix : 10 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

L'INJECTION de TANNIN-FOURQUET guérit en trois jours les écoulements récents ou invétérés. —Prix, 3 francs.— Seul Dépôt, LACROIX-MORLET, **cours Bourbon**, 58, Lyon.

SAGE-FEMME

Mlle JEANNIN, 8, rue du Plâtre, tient des pensionnaires. Consultations. Discrétion assurée. — Prix modérés.

OFFICE DES PETITES AFFICHES

Directeur, H. D'ALBY.

100, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol

PAIEMENT de tous COUPONS; AVANCES sur titres. ACHATS et VENTES de toutes valeurs *sans autres frais que ceux de l'agent de change.*

Renseignements financiers donnés gratuitement.

Cotes officielles de Paris, Lyon et d'Italie
Comptoir spécial pour les valeurs en banque.

BITTER

De LACAUX FRÈRES, de Limoges

Inventeurs brévetés s. g. d. g. de l'Elixir péruvien Coca.

« Ces Bitters sont préférables à tous ceux que j'ai étudiés, non-seulement pour leurs qualités hygiéniques, mais encore par la finesse de leur parfum et de leur bon goût. » (Extrait du Rapport du Dr Derail.)

.... « Enfin ce Bitter est le seul bon que j'ai trouvé, réunissant tout les qualités de goût et d'hygiène. »

(Extrait du rapport de M. Bauger, chimiste.)

15 *ANS DE SUCCÈS*

THÉ BÉRAUD

Le plus doux et le plus agréable des Purgatifs pour combattre toutes les maladies provenant de la désorganisation des fonctions digestives. — 1 fr. 25 la boite.

Alcool de Menthe concentré DE BÉRAUD

2 fr. le flacon. —Dépôt dans toutes les pharmacies

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS

Contre apoplexie, vertiges, vapeur, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, diarrhée, cholera, etc., etc.

EMERY, rue Vacon, 54, Marseille. Dépôt dans les Pharmacies et chez divers commerçants.

POUR GUÉRIR promptement les maladies **secrétantes** ou **contagieuses**, rien de pareil au TOPIQUE-FABRE perfectionné. Le demander et envoyer 10 francs, à M. Fabre, rue de Bonne, 8, Grenoble.

LA GRANDE MAISON DE

CHAPELLERIE

de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à l'occasion de la *Saison d'Eté* et de l'*Exposition*, on trouvera dans ses vastes Magasins un choix vraiment immense et extraordinaire de CHAPEAUX de paille anglaise, Italie, palmier, Panama et Manille, chapeaux feutre, alpaga et coutil **Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.**

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN-MICHEL, D'AIX.

Guérison sûre et prompte des Rhumatismes aigus et chroniques Gouttes, Lumbago, Sciatique, Migraine, etc.

10 francs le flacon.

Dépôts à Lyon, M. FAIVRE, phen, à St-Etienne, M. ARNAULT, phen.

Mme CHRÉTIEN

De la faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections —Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour.

Analyse des urines.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir 8, cours Bourbon, au 1er.

Pharmacie des Célestins

DÉPOT PRINCIPAL

DE TOUS LES MÉDICAMENTS SPÉCIAUX.

ENTREPOT GÉNÉRAL

de toutes les

EAUX MINÉRALES

françaises et étrangères

5, place des Célestins, 5.

DENTISTES AMÉRICAINS

Rue de Lyon, 32

MAISON DE LA BELLE JARDINIÉRE DE PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

SUCCURSALE A LYON

Rue St-Pierre, 25 (Près les Terreaux)

NOTA. — La Maison de la **Belle Jardinière** de Paris n'a en Province que quatre succursales :

Lyon, r. St-Pierre, 25 | Nantes, r. de l'Héronière, 6
Marseille, rue Pavillon, 22 | Angers, r. St-Laud, 72

SAISON 1872 — XXIe ANNÉE

BOUQUÉRON-LES-BAINS

PRÈS GRENOBLE (Isère), route de la Grande-Chartreuse

Hydrothérapie, Bains de vapeur térébenthinés en étuves-salons dernier perfectionnement. — Bains à l'eau de bourgeons frais de sapins. — Etablissement modèle; vue magnifique; eaux de source fraîches et pures. — Prix très-modérés. — Omnibus spécial place Grenette, à Grenoble. Fiacres et voitures de place conduisant les voyageurs de la gare à Bouqueron au prix de 4 fr. et 5 fr. — Pour les renseignements, écrire franco au Directeur de Bouquéron-les-Bains.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Allez rue de la *Préfecture*, 8, à l'entresol. On achète toutes espèces de marchandises en rouennerie, draperie, toiles et calicots, lingerie, rubans et dentelles, soieries, bonneterie, mercerie et quincaillerie, parfumerie, gaaterie, chaussures et machines à coudre, pianos, mobiliers en tous genres. Les bijoux, les matières d'or et d'argent. Toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété, en un mot, tout objet ayant une valeur quelconque, le tout à des prix très avantageux.

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

DU DOCTEUR J. G. POPP,

MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE

Breveté en Angleterre, en Amérique et en Autriche.

Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dartre commence à s'y attacher; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhumatismaux, raffermit les dents ébranlées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons : 4 fr. et 2 f. 50 — A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

L'ELIXIR PURGATIF

A LA RÉSINE PURE DE SCAMMONÉE

Est le *meilleur*, le plus agréable et le plus prompt de tous les Purgatifs. — Dépôts, Phie Perret, r. du Griffon, 1, Phie Vial, r. Bourbon, Besson et Vichot, aux Brotteaux, Deleuvre, Croix-Rousse, et Phie Lardet, place des Jacobins.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAITRE PAR HUMANITÉ LA

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un Phthisique, de s'écrier; Il est poitrinaire! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient, qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agissait que de le trouver et de l'employer. Cette noble tâche était départie à el Doctor Benito del Rio. — La FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérison qui se comptent par milliers, ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — La FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable, qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. — On peut dire avec vérité que la FARINE MEXICAINE del doctor Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir, que M. R. BARLERIN, de Tarare, (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, a acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

La **Farine mexicaine** se trouve à Tarare, chez le propagateur dépositaire général, R. BARLERIN, chimiste, et à Lyon, chez MM. FARLEY, pharm., 114, quai Pierre-Scize; ARMANDY, ph., cours de Brosses (Guillotière); J. DENAUD & Cie, ph.-drog., rue de la Charité, 52; ROUSSET & BADIEU, rue de Lyon, 77; DUFFIER, rue St-Dominique, 42; MERLIN, place des Cordeliers, 3; et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; MM. PERROUD, à Givors; MALESSARD, à Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie, à St-Etienne; M. RIGAUD, ph., à Rive-de-Gier; M. BLANCHON-MOULIN négociant et chez DUCHER, pharm., à St-Chamond; M, MOURET, drog. Vienne.